

Recensement agricole 2020 - Filière bovin viande

Baisse sensible du cheptel allaitant

Les 6 300 élevages bovins allaitants de Bourgogne-Franche-Comté sont principalement situés à l'ouest de la région. Ce sont en majorité des élevages exclusivement naisseurs, sans atelier d'engraissement. Entre 2010 et 2020, leur nombre a baissé de 22 % et le cheptel s'est contracté de 10 %. Cette diminution s'accompagne d'une concentration des structures. La région possède ainsi le troupeau moyen par exploitation le plus élevé de France. La SAU des élevages, supérieure à la moyenne nationale, est principalement composée de surfaces en herbe.

Les formes sociétaires progressent et représentent désormais plus de la moitié des élevages allaitants. Les femmes sont moins nombreuses qu'ailleurs parmi les chefs d'exploitation. La part importante des exploitants âgés de 50 à 60 ans pose la question du devenir des exploitations dans une filière par ailleurs en difficulté.

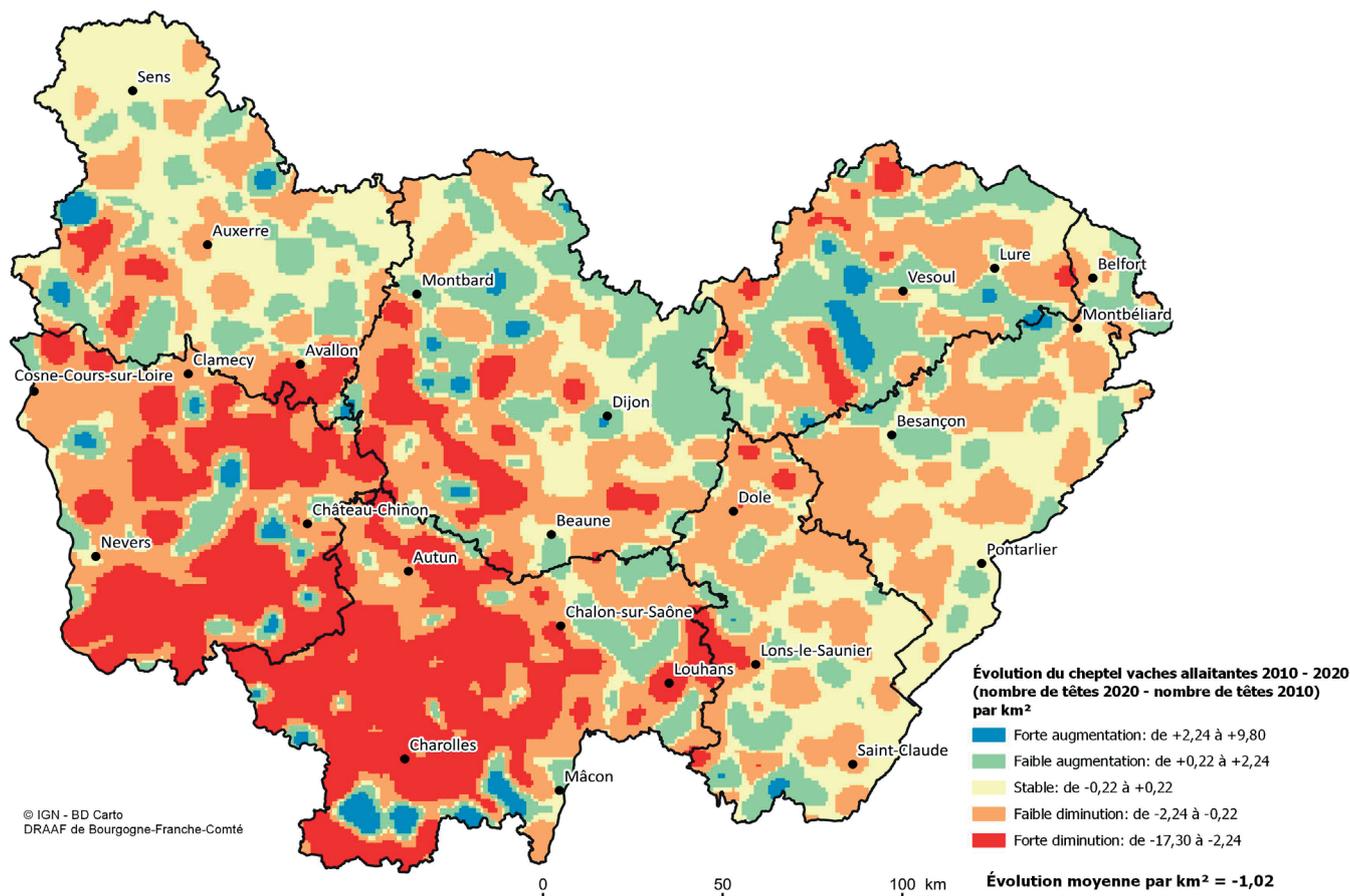
En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 6 300 exploitations agricoles possédant au moins 10 vaches allaitantes. Ces exploitations, appelées élevages allaitants dans la suite de la publication, élèvent au total 447 000 vaches allaitantes et plus largement 1 228 000 bovins. La région est ainsi la quatrième de France métropolitaine en termes de nombre d'exploitations et de vaches (13 % du cheptel national). Les trois quarts des vaches allaitantes de la région sont issus de la race charolaise, cette dernière représentant un tiers du troupeau national. Deux tiers des élevages allaitants régionaux sont spécialisés en élevage bovin viande (l'atelier viande est alors l'activité principale de l'exploitation), contre un peu plus de la moitié en moyenne nationale.

Figure 1 - Baisse du nombre d'exploitations et du cheptel régional

	2020		Évolution 2020/2010	
	Nombre d'exploitations	Nombre de vaches allaitantes	Exploitations	Vaches allaitantes
Côte-d'Or	1 001	66 600	- 18 %	- 6 %
Doubs	129	4 600	- 32 %	- 17 %
Jura	210	7 400	- 23 %	- 19 %
Nièvre	1 469	123 100	- 23 %	- 12 %
Haute-Saône	485	25 500	- 18 %	- 2 %
Saône-et-Loire	2 542	193 000	- 23 %	- 11 %
Yonne	425	24 300	- 25 %	- 7 %
Territoire-de-Belfort	58	2 500	- 13 %	8 %
Bourgogne-Franche-Comté	6 319	447 000	- 22 %	- 10 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
 Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Figure 2 - Évolution du cheptel de vaches allaitantes entre 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, Retraitement BDNI

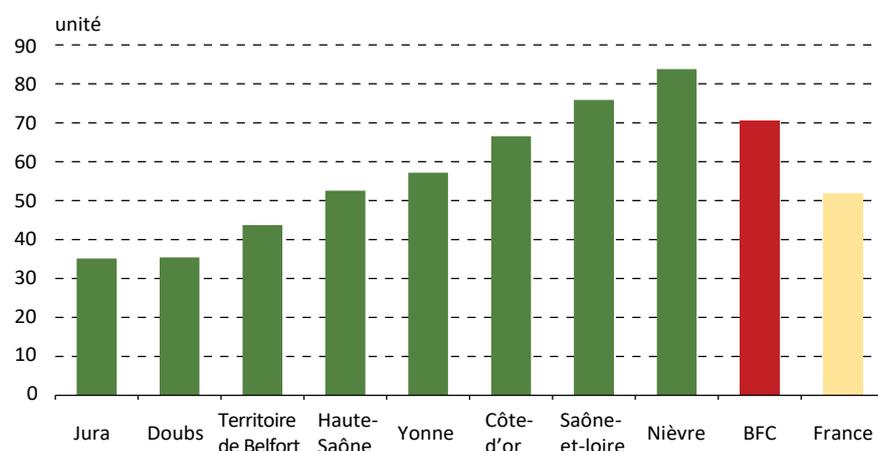
Trois départements à l'ouest de la région concentrent 79 % des élevages allaitants : la Saône-et-Loire, la Nièvre et la Côte-d'Or. Le poids de ces exploitations dans l'activité agricole est à l'inverse très faible dans le Doubs et le Jura, deux départements fortement spécialisés dans l'élevage laitier.

Depuis 2010, le nombre d'élevages allaitants de la région a diminué de 22 %, une baisse comparable à celle du niveau national. Entre 2000 et 2010, le rythme de disparition était analogue mais le cheptel bovin était resté stable. Or, depuis 2010, le nombre de vaches allaitantes s'est réduit de 50 000 têtes en Bourgogne-Franche-Comté soit 10 % des effectifs. Les pertes les plus marquées entre 2010 et 2020 sont situées dans les bassins traditionnels de production

de viande bovine : le Charolais, le Brionnais, l'Autunois, le Nivernais, l'Auxois ou encore la Puisaye. Les raisons de cette baisse du troupeau régional, observée également au niveau national, sont multiples. L'astreinte liée au métier de l'élevage, les besoins importants de trésorerie

nécessaires pour assurer le cycle de production et le niveau de rémunération jugé insuffisant sont autant de freins au remplacement des exploitants partant à la retraite. Il est ainsi fréquent que les cheptels ne soient que partiellement conservés lors de la reprise d'exploitations.

Figure 3 - Nombre moyen de vaches allaitantes par exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Par ailleurs, le changement d'activité agricole vers davantage de productions végétales, plus rémunératrices, contribue aussi à la baisse observée. De plus, la diminution du cheptel est une des solutions pour s'adapter au manque de ressources fourragères occasionné par les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Enfin, la consommation nationale de viande bovine est sur une tendance à la baisse.

La concentration des structures se poursuit donc sur fond de réduction de l'activité globale. En 2020, les élevages de la région comptent en moyenne 71 vaches allaitantes, soit 10 de plus en dix ans. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la région avec les plus gros cheptels allaitants par exploitation (moyenne nationale à 52 têtes). Cette moyenne régionale cache toutefois de fortes disparités départementales. Les élevages de la Nièvre et de Saône-et-Loire possèdent en moyenne respectivement 83 et 76 vaches allaitantes ce qui les classe aux 1^{er} et 4^{ème} rangs des départements métropolitains. Ces troupeaux de grande taille s'expliquent par la part importante d'élevages spécialisés en bovins viande dans ces deux départements (respectivement 72 % et 79 %). Ailleurs dans la région, moins de la moitié des élevages allaitants sont spécialisés. Les cheptels y sont de taille moyenne plus modeste et plus souvent associés à une autre activité agricole dominante.

Des systèmes naisseurs traditionnels

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 40 % des élevages allaitants possèdent au moins un

Figure 4 - Les élevages les plus grands en Côte-d'Or

	SAU moyenne par exploitation (en ha)	Part des surfaces fourragères dans la SAU (en %)	Part de la STH dans les surfaces fourragères (en %)
Côte d'Or	210	62	85
Doubs	135	78	81
Jura	152	72	86
Nièvre	182	76	88
Haute-Saône	176	66	81
Saône et Loire	146	87	90
Yonne	184	54	82
Territoire-de-Belfort	127	77	85
Bourgogne-Franche-Comté	169	74	87

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

atelier d'engraissement, pour l'essentiel à destination des génisses engraisées à l'herbe. La grande majorité des élevages allaitants spécialisés, notamment dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, n'ont en revanche pas d'activité d'engraissement. Ainsi, les deux tiers d'entre eux sont exclusivement naisseurs et les broutards sont exportés pour être engraisés, en particulier en Italie et en Espagne.

La SAU moyenne des élevages allaitants de la région dépasse largement la moyenne nationale, 169 ha contre 121 ha. Les trois quarts de cette SAU est composée de surfaces fourragères afin d'assurer au maximum l'autonomie et la sécurité alimentaire des troupeaux. En Saône-et-Loire, département ayant la proportion d'élevages spécialisés la plus forte, les fourrages occupent jusqu'à 87 % de la SAU. À l'inverse, en Côte-d'Or et dans l'Yonne, la part moyenne de la surface fourragère dans la SAU est plus faible, en lien avec le poids important

d'élevages non spécialisés, orientés en grandes cultures ou en polyculture et polylevage. En Bourgogne-Franche-Comté, l'herbe et le pâturage sont au centre du système fourrager des élevages allaitants. Les surfaces toujours en herbe (STH) représentent ainsi la très grande majorité des surfaces fourragères : 87 % en moyenne régionale et jusqu'à 90 % en Saône-et-Loire.

Le bio pèse encore peu dans l'élevage

En 2020, 6 % des élevages allaitants sont conduits en agriculture biologique, proportion proche de la moyenne nationale (7 %). Bien qu'en augmentation depuis 2010, la part du cheptel bio reste modeste avec seulement 4 % des vaches allaitantes de la région.

Un quart des élevages allaitants bénéficie d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) pour au moins une de ses productions.

Parmi ces derniers, les Label Rouge sont les plus répandus et concernent 82 % des élevages. En revanche, l'AOP « Bœuf de Charolles » et l'IGP « Charolais de Bourgogne » sont encore peu développées.

Progression des formes sociétaires

En 2020, un peu plus de la moitié des élevages allaitants est constituée en sociétés, soit 10 points de plus qu'en 2010. Les formes sociétaires sont essentiellement des GAEC (46 %) et des EARL (45 %). Ces dernières comptent fréquemment un seul chef d'exploitation, contrairement aux GAEC, toujours composés de plusieurs associés. Les EARL ont pour objectif essentiel de séparer les patrimoines professionnel et personnel.

Entre 2010 et 2020, la main d'œuvre travaillant directement dans les élevages allaitants est passée de 13 800 à 10 600 ETP, soit une réduction équivalente à celle du nombre d'exploitations. La baisse concerne toutes les catégories d'emploi. La baisse du volume de travail est particulièrement importante pour les emplois familiaux hors exploitants (- 59 %), et moindre pour les exploitants et coexploitants et les salariés non familiaux (respectivement - 17 % et - 11 %).

En 2020, Les femmes ne représentent que 18 % des 9 000 éleveurs, soit moins que pour l'ensemble des exploitations régionales (22 %).

Les chefs des élevages allaitants sont plus nombreux à posséder une formation agricole (82 %) que les autres chefs d'exploitation. Les plus jeunes

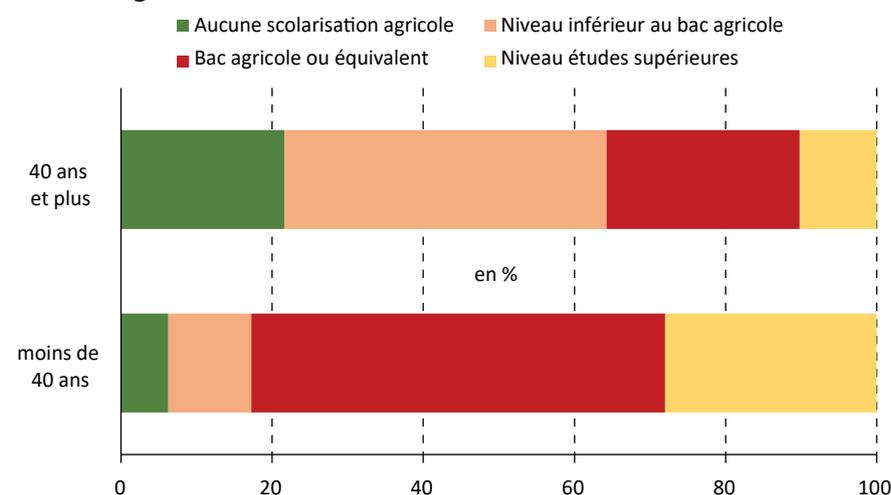
d'entre eux sont de mieux en mieux formés. Ainsi, les exploitants de moins de 40 ans ont quasiment tous une formation agricole, et 83 % d'entre eux possèdent un niveau au moins égal au bac (contre 36 % chez les plus de 40 ans). Les jeunes éleveurs sont également près de 30 % à avoir suivi des études supérieures, contre 10 % chez les 40 ans et plus.

Dans les exploitations qui ont plusieurs associés, 92 % des coexploitants ont un lien familial avec les autres. Bien que

vieillissante (48,5 ans en 2020 contre 46,3 ans en 2010), la moyenne d'âge des chefs des élevages allaitants est un peu moins élevée que celle de l'ensemble des chefs d'exploitation de Bourgogne-Franche-Comté (49,6 ans).

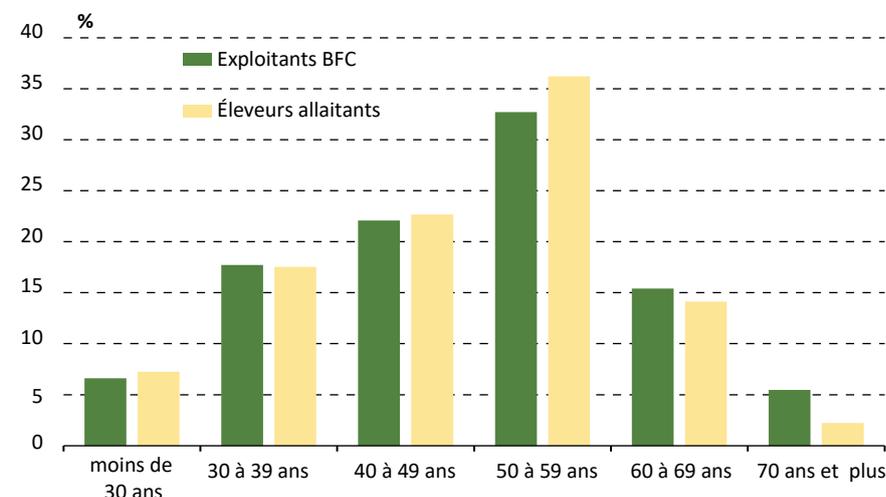
Pour autant, les pyramides des âges comparées suggèrent des problèmes à venir pour la filière viande, compte tenu du nombre important d'exploitants âgés de 50 à 60 ans, dans un contexte où les difficultés de transmission existent déjà.

Figure 5 - Niveau de formation agricole des éleveurs viande selon l'âge



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Figure 6 - Répartition des exploitants selon l'âge



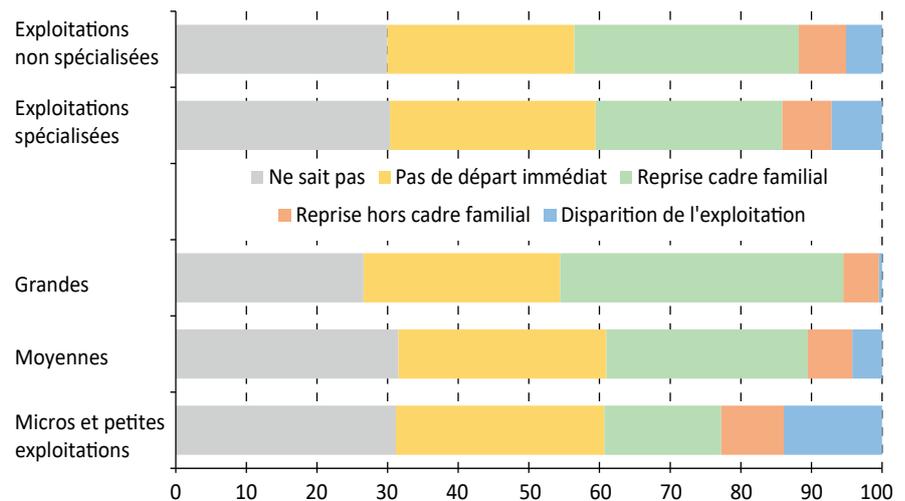
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

De plus, 17 % des élevages allaitants de la région ont au moins un coexploitant âgé de plus de 60 ans (19 % en France métropolitaine). Parmi ces exploitations, à la question du devenir de l'exploitation ou de la part de l'associé dans les trois prochaines années, 30 % des chefs concernés déclarent ne pas savoir. La même proportion ne prévoit pas de départ dans un futur proche. Un tiers envisage une reprise de l'exploitation ou de leur part, pour l'essentiel dans le cadre familial. Les projets de reprise augmentent fortement avec la dimension économique de l'exploitation. Ils concernent 45 % des grandes exploitations. Dans les micro et petites exploitations, la disparition de l'exploitation, notamment au profit de l'agrandissement d'autres exploitations, est plus fréquemment envisagée.

Circuits courts, diversification, des solutions pour consolider les exploitations ?

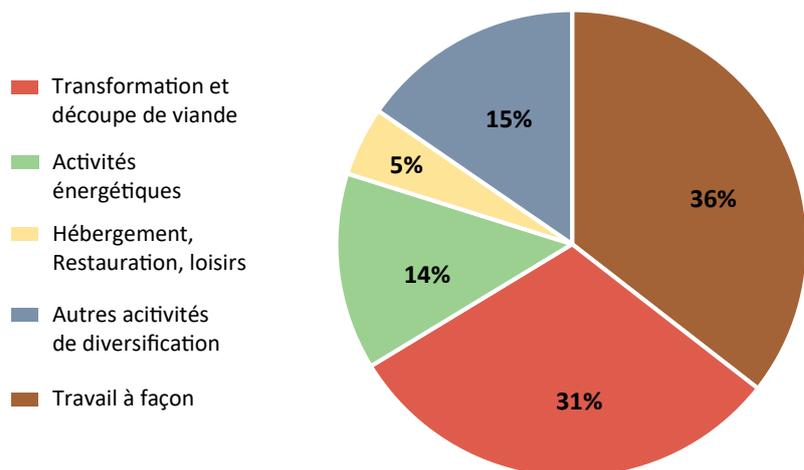
En Bourgogne-Franche-Comté, 17 % des élevages allaitants vendent au moins un produit en circuit court, contre 21 % au niveau national. Il y aurait donc une marge potentielle de progression, mais qui est limitée par des aspects logistiques et l'éloignement de beaucoup d'exploitations des centres urbains. En 2020, près d'un quart des élevages allaitants de la région a au moins une activité de diversification, soit plus du double qu'il y a 10 ans. C'est toutefois moins que pour l'ensemble des exploitations régionales (31 %). La diversification représente pour ces exploitations une opportunité de compléter les revenus et d'en réduire les fluctuations annuelles.

Figure 7 - Avenir envisagé des élevages allaitants dont au moins un chef a plus de 60 ans



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Figure 8 - Répartition des activités de diversification



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Figure 9 - Caractéristiques des élevages allaitants

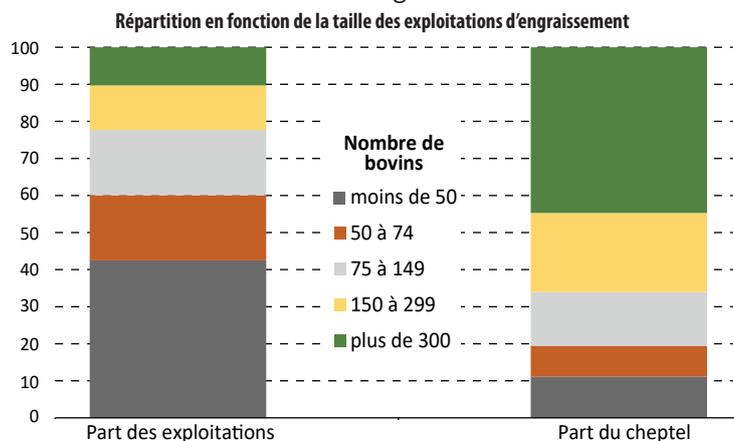
	Exploitations non spécialisées	Exploitations Spécialisées
Nombre	2 243	4 076
Part formes sociétaires	66	44
SAU moyenne (ha)	203	151
PBS moyenne (Milliers d'€)	242	137
Part de la PBS bovins (%)	47	84
Nombre moyen de vaches allaitantes	54	80
Part de la surface fourragère dans la SAU (en %)	54	89
Part de la STH dans la surface fourragère (en %)	82	90

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Les élevages d'engraissement

Certaines exploitations possédant des bovins sont exclusivement des engraisseurs. La Bourgogne-Franche-Comté compte 230 exploitations possédant au moins 25 bovins destinés à l'engraissement et moins de 10 vaches, pour un total de plus de 30 000 têtes. Ces exploitations sont présentes dans tous les départements de la région, mais un tiers d'entre elles est situé en Saône-et-Loire. Seulement 40% de ces engraisseurs sont spécialisés en bovins viande.

Les bovins, mâles et femelles de moins d'un an, représentent 56 % du cheptel. Ces élevages d'engraissement peuvent être très grands, certains dépassant 500 bovins. La concentration est très importante : ainsi, les élevages de moins de 50 têtes représentent 40 % des exploitations mais seulement 11 % du cheptel à l'engraissement. À l'opposé, 10 % des exploitations possèdent au moins 300 têtes et concentrent 45 % des animaux.



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Source et définitions

Cette étude s'appuie sur les recensements agricoles (RA) réalisés tous les 10 ans, qui permettent d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Le dernier millésime est celui de l'année 2020.

Dans cette étude le concept d'élevage bovin allaitant va au-delà de l'Otex afin de prendre en compte les exploitations ayant des vaches allaitantes sans être pour autant spécialisées. Pour ne conserver que les ateliers viande de taille significative, seules les exploitations agricoles élevant au moins 10 vaches allaitantes sont étudiées ici.

L'OTEX, ou orientation technico-économique, définit la spécialisation d'une exploitation agricole, calculée selon le potentiel économique, nommé **production brute standard (PBS)** de chacune des productions animales et végétales qu'elle déclare. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Une exploitation est spécialisée en bovins viande si la valeur de la production de son cheptel allaitant atteint au moins les deux tiers de sa PBS totale.

La PBS totale permet également de déterminer la **dimension économique** d'une exploitation. Quatre classes de dimension économique sont définies :

- Les micro exploitations : PBS inférieure à 25 000 euros
- Les petites exploitations : PBS comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros
- Les moyennes exploitations : PBS comprise entre 100 000 et moins de 250 000 euros
- Les grandes exploitations : PBS supérieure ou égale à 250 000 euros

POUR EN SAVOIR PLUS

[«L'élevage bovin allaitant : une production prédominante en Bourgogne-Franche-Comté», ESSENTIEL Bourgogne-Franche-Comté n°11 - Juillet 2023](#)